

Les fonctionnaires de l'Etat CFTC refusent de voir brader leur régime de retraite.

Le ministre chargé de la Fonction publique E.WOERTH a prévu dès le mois d'avril d'entamer des consultations avec les organisations syndicales de la Fonction publique sur le thème des retraites.

Au titre des spécificités de notre Fonction publique, la CFTC précise les points forts auxquels les fonctionnaires sont particulièrement attachés.

En matière de durée d'activité, rappelons que celle-ci est actée dans le cadre de la réforme de 2003 que la CFTC a rejetée.

La CFTC des fonctionnaires et agents de l'Etat demande.

- Le maintien du code général des pensions civiles et militaires.
- Le maintien du calcul de la retraite sur les six derniers mois.
- Le maintien des bonifications familiales notamment celles concernant les mères de famille.
- Le maintien des bonifications pour les corps effectuant un service actif.
- La garantie d'avoir le droit de prendre sa retraite à 60 ans (ou 50 ans et 55 ans pour les métiers spécifiques).
- La prise en compte de la pénibilité physique et psychique et des métiers dits «insalubres».
- La prise en compte de la problématique du travail des seniors.
- La prise en charge de toutes les primes dans le calcul de la retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) selon des modalités à négocier.
- La création dans la Fonction publique d'une l'indemnité de départ à la retraite.